

N° 2026-37

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 02 juillet 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 15

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet, sur convocation faite le 26 juin, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle des associations à Soubise

Présents titulaires (12) : BOINOT Emilie, BRIOT Nicolas, CLOCHARD Roland, DBJAY Jean-Pierre, FLANDIN Claude, GIRAUD Bernard, GRIMAUULT Wilfried, KRAWCZYK Marie, PERRAULT BACH Marine, PORTRON Didier, THEBAUD Muriel, VILLARD Simon

Présents suppléants (2) : GAURIER Sylvain, NAUD Sébastien

Pouvoir (1) : TORCHUT Carole à FLANDIN Claude

Excusés : CHAUMONNOT Céline, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, TREVIEN Sonia

Secrétaire de séance : VILLARD Simon

Elu rapporteur : Jean-Pierre DBJAY

Objet : Avancements de grade 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 ;

Considérant le tableau des effectifs qui sera en vigueur au 1^{er} septembre 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de

- **SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation à temps complet,**
- **CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, dans le cadre d'emploi des catégories C, pour exercer les fonctions de directeur d'accueil périscolaire, au 1er octobre 2026.**
- **SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 32,5h hebdomadaires,**
- **CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 32,5h hebdomadaires, dans le cadre d'emploi des catégories C, pour exercer les fonctions de directeur adjoint d'accueil périscolaire, au 1er octobre 2026.**

AR Prefecture

017-200049625-20260702-2026_37-DE
Reçu le 30/07/2026

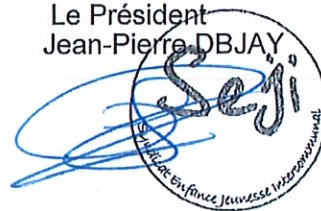
- DIRE que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget 2026 ;

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Simon VILLARD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20260702-2026_37DE

Affiché le : 25 AOUT 2026

Certifié exécutoire le : 25 AOUT 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, situé 15 rue de Blossac 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.